

PROTOCOLE DE SECURITE

Relatif aux opérations de chargement

Référence : Conformément au code du travail (Article R.4511-1 et suivants,
R4515-1 et suivants)

Document à remplir conjointement avec l'entreprise extérieure afin de formaliser les mesures de prévention à mettre en place liées
aux opérations de chargement et déchargement, préalablement à son intervention

DANONE

Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian

Entreprise d'accueil

Raison sociale : Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (DANONE)

Tél: 04 50 84 80 80

Adresse : 5 Rue des Vignes Rouges, 74500 Publier en FRANCE

Représentée par : Samuel MAROT, Directeur de site (04 50 84 81 41)

Entreprise extérieure

Raison sociale :

Représentée par :

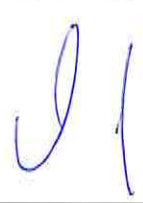
Date d'établissement du protocole : 03/11/2020

Signatures

Pour l'entreprise d'accueil



Pour l'entreprise extérieure



Eléments communs à tous les sites DANONE (usines et bases)

I- MARCHANDISES TRANSPORTEES

Eaux de table → Agroalimentaire.

Produits finis transportés sur des palettes en bois.

II- NATURE DES OPERATIONS

Chargement latéral et à quai de palettes de produits finis en PET et/ou en VERRE.

III- VEHICULES UTILISES

Ce protocole de sécurité concerne uniquement les semi-remorques, les camions frigorifiques, les conteneurs et les semi-remorques savoyardes. Les produits doivent être strictement maintenus durant tout le transport par une barre d'arrêt à la fin du chargement et/ou des sangles.

IV- CONSIGNES D'HYGIENE ET DE SECURITE GENERALES

- Toute personne n'appartenant pas à DANONE n'est habilitée à circuler que dans les locaux strictement nécessaires à l'exécution de sa mission.
- Lorsque le chauffeur est responsable du chargement de la marchandise (qu'il effectue lui-même le chargement de la remorque) et que des navettes (AGV) et/ou des chariots élévateurs sont en mouvement dans sa zone de préparation ou celles qui sont adjacentes : il est alors interdit pour le chauffeur d'être en mouvement dans la zone de préparation de commandes (Quais OMEGA : RA1 à RA4).
- Port obligatoire des chaussures de sécurité.
- Port obligatoire du casque de sécurité sur les zones de chargement/déchargement en latéral.
- Port obligatoire d'un gilet fluo pour intervention sur les quais de chargement/déchargement ainsi que sur les zones de chargement/déchargement latéral.
- Interdiction d'utiliser un téléphone portable dans l'aire de chargement/déchargement. Les kits main-libre ou oreillettes Bluetooth sont également interdits.
- Camion (tracteur + remorque) en bon état (propreté, sécurité), il ne doit pas y avoir de palettes étrangères (autres produits finis ou palettes nues) à l'intérieur de la remorque.
- Interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux sauf dans les zones fumeurs.
- Respect scrupuleux de la propreté des sanitaires du parking.
- Respect des règles de circulation, le personnel piéton doit être attentif à la circulation des chariots (le piéton n'est pas prioritaire par rapport au chariot).
- Interdiction de jeter des déchets au sol (poubelle à disposition) ou de jeter ses mégots de cigarette (cendrier à disposition dans les zones fumeurs).
- Respecter le tri sélectif des déchets.
- Interdiction de prendre des produits finis.
- Bon comportement du chauffeur (pas d'égarement, pas d'agressivité, respect et observation des consignes).
- Respect des règles du site (affichage prévu à cet effet).
- En aucun cas le chauffeur ne doit poser d'objet sur les palettes qu'il transporte (risque de chute de l'objet dans les manutentions ultérieures).
- En cas de déclenchement d'une sirène d'alarme, les chauffeurs devront se conformer aux consignes d'évacuation données et se rendre au point de rassemblement prévu.

Eléments particuliers au site

V- ELEMENTS LIES AU SITE D'ACCUEIL

- Responsable de l'opération

Responsable du site : MAROT Samuel (04 50 84 81 41)

- Procédure d'accès et procédures internes au site

- ☞ Horaires de fermeture des enregistrements sur site :

- du lundi au vendredi de 21h30 à 5h30
 - du vendredi 21h30 au lundi à 5h30

- ☞ Accès au site

- Voir plan en annexe.
 - Stationner son véhicule dans le parking réservé aux semi-remorques, à l'entrée de l'usine (voir plan en annexe) et se présenter au gestionnaire du parking.
 - Le chauffeur se verra indiquer un emplacement de chargement/déchargement.
 - Les chauffeurs n'ont pas le droit de séjourner sur le parking à partir de samedi 13h jusqu'à lundi 5h30.

- ☞ Circulation

- Positionner son véhicule suivant les instructions reçues, en respectant impérativement les règles de priorité, la **limitation de vitesse** (la vitesse maximale autorisée est de **35km/h** sur les voies principales et les véhicules doivent rouler au pas dès lors qu'ils approchent et longent les zones de stationnement pour chargement latéral et les quais) et le **sens de circulation**.

- ☞ Mise à quai (VERRE)

- Après avoir vérifié la non-présence de piétons éventuels, manœuvrer en marche arrière et stationner devant le quai freins serrés.
 - Ouvrir la porte de quai avant la mise à quai et l'arrêt du camion.
 - Les clés doivent être retirées du contact et remises au pilote.
 - Le coordinateur/cariste met en place le quai niveleur.
 - Le coordinateur assure la mise en place de la cale d'arrêt.
 - Présenter le CMR mentionné de la charge utile.
 - Pendant l'opération de chargement, le chauffeur reste dans sa zone de vie.
 - Le site est équipé de caméras de vidéo protection, sur les parkings extérieurs, sur les quais intérieurs ainsi que sur les zones de chargement/déchargement à l'extérieur.

Mise à quai (OMEGA : RA1 à RA4)

- Après avoir vérifié la non-présence de piétons éventuels, manœuvrer en marche arrière et stationner devant le quai freins serrés.
- Ouvrir la porte de quai avant la mise à quai et l'arrêt du camion.
- Le cariste met en place le quai niveleur
- Présenter le CMR mentionné de la charge utile.
- Si le chauffeur charge sa remorque, il est alors responsable de la marchandise.
- Pendant l'opération de chargement, le chauffeur reste dans sa zone de vie.
- Le site est équipé de caméras de vidéo protection, sur les parkings extérieurs, sur les quais ainsi que sur les zones de chargement/déchargement à l'extérieur.

☞ Chargement latéral (OMEGA : TR1 à TR6)

- Le chauffeur se place dans la zone de chargement latéral indiqué par le gestionnaire parking.
- Une fois positionné, le chauffeur débâche le côté gauche de sa remorque.
- Présenter le CMR mentionné de la charge utile.
- Le cariste charge la remorque.
- Pendant l'opération de chargement, le chauffeur reste dans sa zone de vie.
- Le site est équipé de caméras de vidéo protection, sur les parkings extérieurs, sur les quais ainsi que sur les zones de chargement/déchargement à l'extérieur

☞ Opérations de chargement

- Pour les opérations de chargement, un chariot accompagnant non auto-porté est mis à disposition du chauffeur. Les chariots mis à la disposition des chauffeurs sont la propriété exclusive de Danone et à ce titre ne doivent pas quitter l'enceinte de l'établissement.
- Les chauffeurs, effectuant les manœuvres de chargement/déchargement à quai, doivent être formés par le transporteur à l'utilisation en sécurité du transpalette électrique.
- Pendant l'opération de chargement, le chauffeur reste dans sa zone de vie.
- Si le chauffeur charge lui-même la marchandise (cf. annexe 3 pour l'utilisation du transpalette électrique), il doit faire attention à la coactivité avec les navettes automatiques (Cf. annexe 4) !

☞ Départ du site (à quai) :

- Le chauffeur accepte le plan de chargement proposé par le cariste afin de répartir au mieux la charge dans la remorque.
- Le chauffeur vérifie que la totalité du chargement/déchargement a été effectué en compagnie de l'expéditeur et contrôle notamment l'arrimage.
- Avant de démarrer son camion ; le cariste EVIAN relève le pont niveleur, ferme et verrouille la porte de quai. **Etape impérative pour éviter le démarrage du camion alors qu'une autre personne travaille encore dans le camion.**
- Validation du bon de chargement et du CMR.
- La fermeture des portes du camion s'effectue devant le quai.

☞ Départ du site (latéral) :

- Le chauffeur accepte le plan de chargement proposé par le cariste afin de répartir au mieux la charge dans la remorque.
- Le chauffeur vérifie que la totalité du chargement/déchargement a été effectué en compagnie de l'expéditeur et contrôle notamment l'arrimage.
- Le chauffeur ne doit pas quitter la zone de vie sans l'autorisation de l'agent de sécurité sur place.
- Validation du bon de chargement et du CMR.
- Le chauffeur s'assure que la remorque/bâche soit bien fermée et quitte l'emplacement en respectant les limitations de vitesse ainsi que les règles de sécurité.

• Mesures de sécurité spécifique au site

☞ Moyens de secours :

- Douches / Lave-œil / Secouristes
- N° téléphone extérieur **pompiers (18), gendarmerie (17), SAMU (15)**
- Extincteurs/RIA sur place
- La liste des SST (Secouristes Sauveteurs du Travail) est affichée à proximité du bureau des pilotes

☞ Personnes à prévenir en cas d'accident :

- **Les numéros d'urgence sont affichés sur le badge fournis par le poste de garde :**



- **Responsable Opérationnel d'activité : 04.50.84.86.60**
- Ou par défaut **le pilote d'activité** sur place

L'information et la formation des chauffeurs aux consignes contenues dans ce protocole de sécurité et au respect de celles-ci sont de la responsabilité exclusive du transporteur (y compris en cas d'affrètement)

ANNEXES

Annexe 1 : POINTS DE RASSEMBLEMENT.....	P-7
Annexe 2 : PLAN DU SITE.....	P-8
Annexe 3 : UTILISATION DE TRANSEPALETTE ELECTRIQUE.....	P-9/10
Annexe 4 : RISQUE DE COLLISION AVEC LES NAVETTES.....	P-11
Annexe 5 : REGLES D'OR DU COVID-19.....	P-12/13
Annexe 6 : MESURES DE PREVENTIONS COVID-19.....	P-14

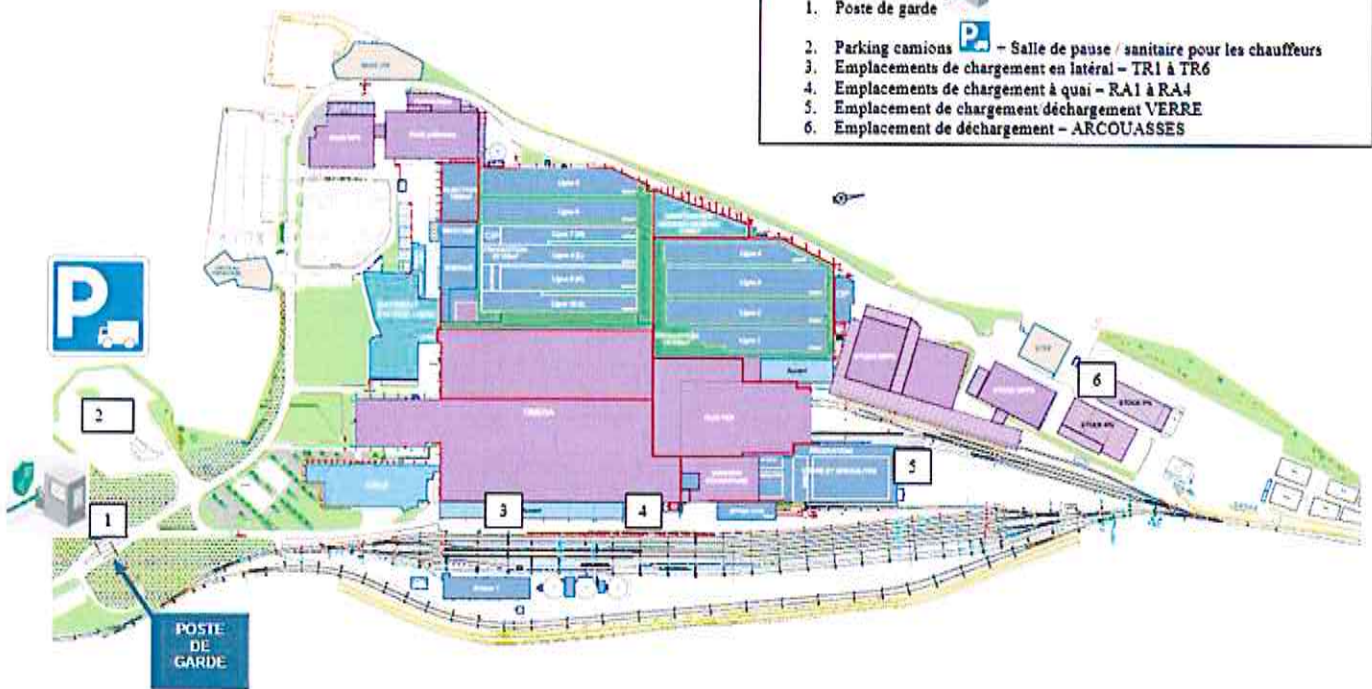




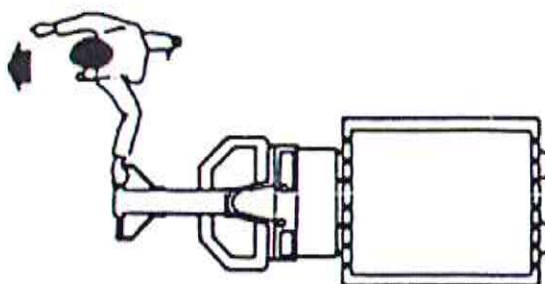
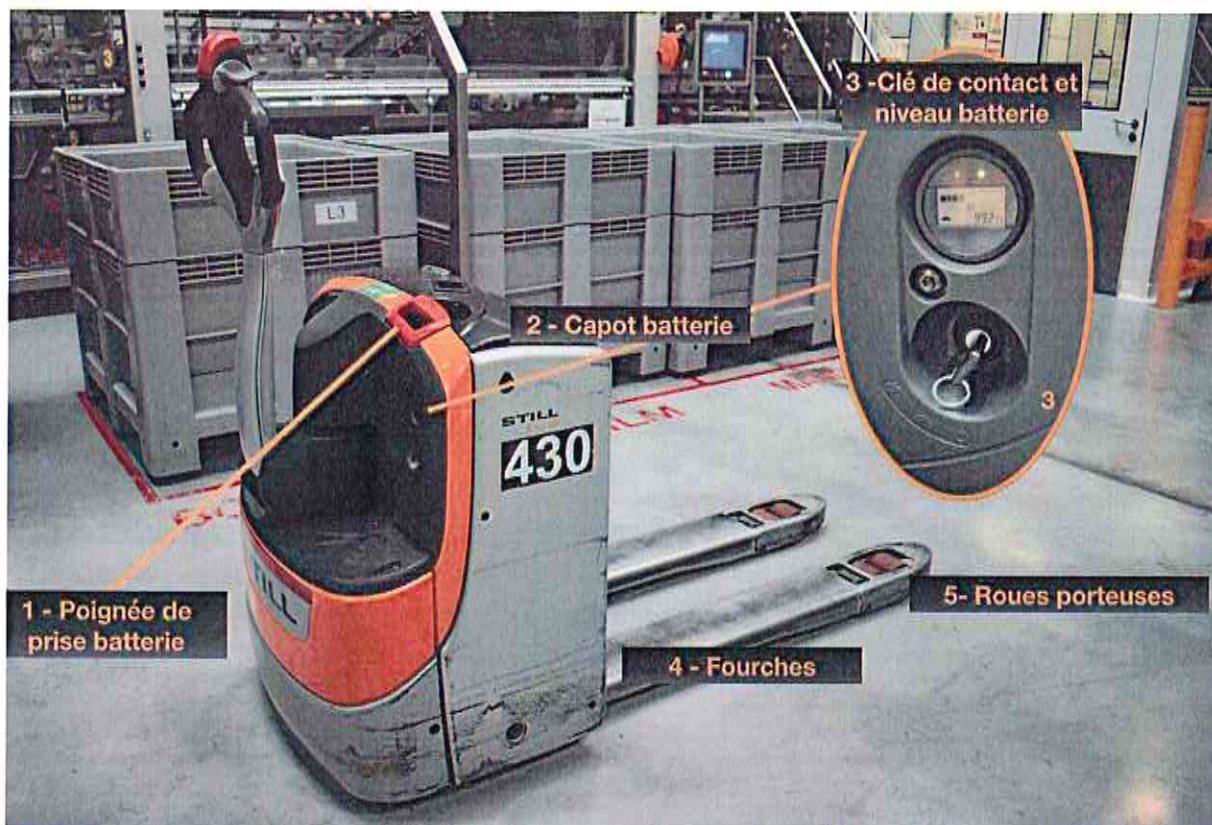
Annexe 2 : Plan du site

Légende :

1. Poste de garde 
2. Parking camions  - Salle de pause / sanitaire pour les chauffeurs
3. Emplacements de chargement en latéral - TR1 à TR6
4. Emplacements de chargement à quai - RA1 à RA4
5. Emplacement de chargement déchargement VERRE
6. Emplacement de déchargement - ARCOUASSES



Annexe 3 : Utilisation du transpalette électrique



COMMANDES	FONCTIONS
	<u>Avancer :</u> Enfoncer la commande vers le haut !  Bouton de freinage d'urgence
	<u>Reculer :</u> Enfoncer la commande vers le bas !
	 <u>Klaxonner</u>  <u>Soulever une charge</u>  <u>Poser une charge</u>

Annexe 4 : Risque de collision avec les AGV (navettes)



Ne pas manipuler les palettes lorsqu'une navette est dans la zone de chargement !



Attendre que la navette soit en dehors de la zone pour récupérer la dernière charge !



Lorsque la zone est dégagée, le chauffeur peut récupérer les palettes !

Annexe 5 : Règles d'or COVID-19

Règles #contrecovid19



3

RÈGLES ENTRÉES / SORTIES SITE

- Respecter rigoureusement :
 - les **horaires adaptés** pour le zéro contact
 - Les **cheminements indiqués en fonction de son secteur**
 - Les **lieux dédiés à mon secteur** (salles de pause, vestiaires...)
- Je suis salarié (tout type de contrats), avant de revenir sur site après une absence prolongée (CP, CET, CDI...) je remplis le **questionnaire** que je remets à mon responsable.
Après une quarantaine, **je contacte le service médical pour valider les conditions de reprise avant un retour sur site**
- Je suis externe, je remplis le **questionnaire**

Questionnaire

1 - Présentez-vous les symptômes suivants : fièvre supérieure à 38°C et/ou présence de symptômes respiratoires du type toux, difficultés respiratoires et/ou perte d'odorat ou de goût (ensemble symptômes p.1) ?
2 - Avez-vous été en contact lors des 14 derniers jours avec une personne étant porteuse confirmée du virus ou en quarantaine pour suspicion de contamination ?

Si une personne répond oui à l'une des questions, elle ne pourra pas accéder au site.



#solidaires
contrecovid19

Les règles inscrites au sein de ce document s'appliquent pour garantir la santé des salariés evian, comme des personnes qui travaillent et vivent à nos côtés.

Elles sont également indispensables au maintien de l'activité du site evian.



1

RÈGLES HYGIÈNE GÉNÉRALE

- **Surveiller sa température** et signaler l'apparition de tout symptômes (fièvre supérieure à 38°C et/ou présence de symptômes respiratoires (du type toux, difficultés respiratoires) et/ou diarrhée et/ou fatigue inhabituelle et/ou perte d'odorat ou de goût) et prévenir son responsable et le service médical
- Tenir une **distance d'1m minimum** entre chaque personne, tout le temps, partout
- **Se laver les mains régulièrement** : en sortant des toilettes, avant sa prise de poste, à chaque pause...
- **Ne pas se faire de bise, ne pas se serrer la main**
- **Tousser / éternuer dans son coude**
- **Respecter l'attribution des espaces réservés par secteur**

Annexe 5 : Règles d'or COVID-19 (suite)

Règles #contrecovid19



1 RÈGLES HYGIÈNE GÉNÉRALE

- ✓ **Le port du masque est obligatoire**
 - ✓ dans toutes les zones communes (parkings, couloirs, salles de pause, vestiaires,...) et dans toutes les situations où la distance minimum d'1m ne peut pas être respectée.
- ✓ **Le port du masque n'est pas obligatoire**
 - ✓ au poste de travail quand je peux respecter la distance minimum d'1m : sur chariot, sur une machine, au bureau...

1 // AVANT DE METTRE UN MASQUE, SE LAVER LES MAINS

2 // APPLIQUER LE MASQUE ET RECOUVRIR LE NEZ ET LA BOUCHE

2a La partie haute est la plus solide. C'est la barrette nasale.



2b Je pince la barrette nasale et je la moule autour du nez.



2c Je pose le bon côté sur mon visage. Bleu à l'extérieur / Blanc à l'intérieur.



2d J'écarte les plis du masque et je l'ajuste sous le menton.



3 // NE PAS TOUCHER AU MASQUE GARANTIT SON EFFICACITÉ

Une fois ajusté, je ne touche plus le masque avec les mains. Le masque est peut-être contaminé.

- Je ne réajuste pas mon masque,
- Je ne l'enlève pas pour discuter,
- Je ne me gratte pas le nez
- ...

Règles #contrecovid19



4 // UTILISER MON MASQUE DANS CERTAINES SITUATIONS

Je ne change pas de masque quand je vais boire / manger un petit encas

1. Je me lave les mains
2. Je ne retire l'élastique que d'une seule oreille.
3. Je consomme ma boisson/mon encas
4. Je remets l'élastique de mon masque
5. Je ne touche jamais la partie filtrante
6. Je me lave les mains

Je change de masque après ma pause casse-croûte

1. Je me lave les mains
2. Je retire mon masque à l'aide des élastiques, je ne touche pas le masque en lui-même
3. Je jette le masque dans une poubelle fermée
4. Je me lave les mains
5. Je mange
6. Je me lave les mains
7. Je remets un masque propre lorsque je reprends mon travail

Le port du masque reste **complémentaire** à la distance minimum d'1m et au lavage fréquent des mains.



2 RÈGLES HYGIÈNE POSTE DE TRAVAIL

- **Se laver les mains** avant la prise de poste et à chaque fois que cela est nécessaire
- **Nettoyer les surfaces de travail et outils partagés en se référant aux procédures disponibles au poste de travail** (téléphones, bips, claviers...)

Annexe 6 : MESURE PREVENTIVE CORONAVIRUS

(Mise à jour le 01 Juillet 2020)

Cher Visiteur,

Dans le cadre de l'actualité du Coronavirus (Covid-19), notre objectif chez Danone est de protéger nos collaborateurs et nos prestataires de la meilleure façon possible ainsi que de limiter la diffusion du Covid-19.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de compléter ce document :

1- Avez-vous séjourné lors des 14 derniers jours dans un Pays étranger autre que l'Europe, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Thaïlande, le Myanmar, le Cambodge ou le Vietnam ?

☐ OUI

☐ NON

2 - Avez-vous été en contact lors des 14 derniers jours avec une personne ayant voyagé dans un Pays étranger autre que l'Europe, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Thaïlande, le Myanmar, le Cambodge ou le Vietnam ?

☐ OUI

☐ NON

3 - Avez-vous été en contact lors des 14 derniers jours avec une personne étant porteur du virus ou présentant des symptômes ?

☐ OUI

☐ NON

4 - Présentez-vous des symptômes du type toux, difficulté respiratoires, perte du goût, perte d'odorat, fièvre ou sensation de fièvre ?

☐ OUI

☐ NON

SI vous répondez OUI à une des questions : nous ne pouvons malheureusement pas vous donner accès à nos locaux.

Si vous répondez NON à toutes ces questions : merci de respecter les consignes d'hygiène du site affichées à l'accueil.

En signant cette déclaration, vous donnez votre consentement explicite pour le traitement de vos Données personnelles (y compris les données relatives à votre santé) par SAEME, 11 av. Général Dupas, 74500 Evian. Conformément à la Règlementation en vigueur, vous disposez de droits, que vous pouvez exercer en nous contactant à l'adresse suivante : dpo.france@danone.com ou par voie postale. Danone ne collecte et traite ces données personnelles que dans le but de protéger la santé de ses collaborateurs et prestataires présents dans ses locaux et ne les conserveront pas plus longtemps que strictement nécessaire et en aucun cas plus de 3 mois après la fin de l'épidémie de Covid-19. Nous vous remercions pour votre compréhension et vous remercions de remettre cette déclaration signée à la personne de l'accueil.

Nom et Prénom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de votre contact chez Danone : _____

Date: _____

Signature: